

Berne, le 7 février 2018



DOCUMENTS DU CONGRÈS

Date et heure **Mercredi 14 février 2018 de 18 h 15 à 21 h 45**

Lieu **Hôtel Bern, Zeughausgasse 9, 3011 Berne,**
Unionssäle au 2^e étage

**Sozialdemokratische Partei
des Kantons Bern**

**Parti socialiste
du canton de Berne**

Monbijoustrasse 61
Postfach/c.p. 2947
3001 Bern

T 031 370 07 80
F 031 370 07 81

sekretariat@spbe.ch
www.spbe.ch

Veillez trouver en annexe les documents suivants :

- Ordre du jour
- Règlement interne avec documents relatifs aux points de l'ordre du jour
- Synthèse des modifications des statuts en vue de l'admission du PS Migrant-e-s du canton de Berne (annexe séparée au point 6)

Délais

Délai pour résolutions jusqu'au 12.02.2018 (12 h 00) à : sekretariat@spbe.ch

Chères et chers camarades,

C'est avec grand plaisir que je vous convie au congrès du PS du canton de Berne qui aura lieu le 14 février 2018 à Berne. A quelque six semaines des élections cantonales, nous voulons nous préparer à cette phase délicate. Qui pourrait mieux accomplir cette mission que notre conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ? Nous voulons également accueillir solennellement le PS Migrant-e-s du canton de Berne au sein du parti cantonal, discuter de la numérisation, débattre des référendums et fixer les consignes de vote pour le 4 mars 2018. Comme le temps nous sera compté pour aborder tous ces sujets passionnants, nous débaterons, une fois n'est pas coutume, à 18 h 15. Je vous remercie de votre compréhension.

La numérisation est un phénomène auquel nous sommes constamment confrontés, partout et de plus en plus. Au travail, à l'école, durant nos loisirs ou dans la vie de tous les jours, personne n'y échappe. Lors du congrès, nous commencerons par un exposé sur le sujet de Markus Markus « Kusito » Maurer, maître de conférence spécialisé dans les tendances du Web. Ensuite nos candidats au Conseil-exécutif, Evi Allemann, Christoph Ammann et Christophe Gagnebin, débattront des chances et des risques de la numérisation. Nous aimerions conclure cette partie par une prise de position en tant que parti, en adoptant une résolution.

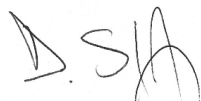
Il y a tout juste un an se créait le PS Migrant-e-s. Son comité directeur est très motivé et souhaite s'engager davantage. Naturellement, les élections à venir constituent une première occasion en or pour cela. Et pour intégrer officiellement le PS Migrant-e-s dans notre parti cantonal, il est nécessaire de modifier les statuts.

Trois semaines avant les élections cantonales se tiendront encore des votations très importantes, pour lesquelles nous voulons donner des consignes de vote. Outre l'initiative No Billag sur le plan fédéral, nous nous prononcerons sur l'initiative cantonale « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! » et sur la contribution cantonale au projet « Tram Berne – Ostermundigen ».

Suite aux mesures d'austérité dans le canton, il est bien possible que le parti cantonal doive lancer plusieurs référendums. Figurent au premier plan la loi sur l'aide sociale et la loi sur les impôts. Ce point sera aussi à l'ordre du jour du congrès.

Je me réjouis beaucoup de participer à un congrès qui promet d'être intéressant et espère vous voir nombreux à Berne.

En toute solidarité,



David Stampfli, secrétaire dirigeant du parti

Destinataires :

- Sections, fédérations régionales, Femmes PS canton de Berne, JS du canton de Berne, PS 60+, le Forum socialiste de l'Université de Berne
- Les membres du groupe au Grand Conseil, les membres du comité directeur, les membres de la commission de gestion, Mme la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, les membres du PS bernois au Conseil national et au Conseil des Etats,
- Invités d'honneur, PS Suisse, Union syndicale du canton de Berne

ORDRE DU JOUR

<i>Heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point</i>
18:15	1.	Ouverture et accueil Ursula Marti, présidente du PS du canton de Berne
	2	Elections pour le congrès - Scrutateurs/trices - Commission de vérification des mandats - Bureau électoral - Bureau du congrès (institué conformément aux statuts)
	3.	Approbations - Ordre du jour - Règlement interne - Procès-verbal du congrès du 01.11.2017 (publié sur le site Web)
18:30	4.	Discours Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale
18:45	5.	Numérisation - Exposé de Markus « Kusito » Maurer, maître de conférence spécialisé dans les tendances du Web - Discussion avec les candidats au Conseil-exécutif Evi Allemann, Christoph Ammann et Christophe Gagnebin - Adoption d'une résolution sur la numérisation
19:45	6.	PS Migrant-e-s du canton de Berne - Intervention de Nazan Walpoth et Ivan Kolak, coprésident-e du PS Migrant-e-s BE - Admission au sein du PS du canton de Berne (modification des statuts)
20:15	7.	Consignes de vote pour les votations du 4 mars 2018 - Contribution cantonale « Tram Berne – Ostermundigen » - Initiative « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! » - Initiative No Billag - Régime financier 2021
20:45	8.	Référendums concernant les affaires du Grand Conseil
21:15	9.	Résolutions
21:30	10.	Divers
21:45	11.	Clôture du congrès

GESCHÄFTSORDNUNG / RÈGLEMENT

1. Stimmkarten / Cartes de vote

Die Stimmkarten werden am Parteitag bei der Mandatskontrolle persönlich abgegeben. Bei den Abstimmungen werden nur die Stimmkarten gezählt. Verlorene Stimmkarten werden nicht ersetzt.

Les cartes de vote sont remises personnellement lors du contrôle des mandats le jour du congrès. Lors des votations, seules les cartes de vote sont comptées. Les cartes de vote perdues ne sont pas remplacées.

2. Redezeit / Temps de parole

Begründung von Anträgen	5 Minuten
Développement de propositions	5 minutes
Begründung der Haltung der Geschäftsleitung	5 Minuten
Développement de la position du comité directeur	5 minutes
Diskussionsvoten	3 Minuten
Intervention au cours des discussions	3 minutes

3. Wortbegehren / Intervention

Delegierte, die das Wort wünschen, melden dies schriftlich mit dem beim Podium aufliegenden Formular «Wortbegehren» und übergeben dieses vollständig ausgefüllt dem Präsidium, bevor die Sitzungsleitung die RednerInnenliste geschlossen hat.

Les délégué-e-s qui désirent prendre la parole s'annoncent par écrit par le biais du formulaire «Intervention» disponible au podium. Ils le transmettent dûment rempli à la présidence avant que la présidence de séance ne close la liste des orateurs.

4. Anträge / Propositions

Anträge sind ebenfalls mit dem vollständig ausgefüllten Formular «Wortbegehren» schriftlich beim Präsidium zu deponieren.

Les propositions doivent être déposées par écrit auprès de la présidence à l'aide du formulaire «Intervention» dûment rempli.

5. Wahlen und Abstimmungen / Elections et votations

Wahlen und Abstimmungen finden nach Statuten (Artikel 9) statt. Bei mehreren Kandidierenden für das gleiche Amt erfolgt die Wahl schriftlich und geheim, wenn dies die Geschäftsleitung oder ein Mitglied aus dem Plenum beantragt. Die Abstimmungen finden in der Regel offen statt. Sie werden schriftlich und geheim durchgeführt, wenn dies die Geschäftsleitung oder ein Drittel der Stimmenden verlangt.

Les élections et votations sont effectuées conformément aux statuts (article 9). Quand plusieurs candidat-e-s briguent la même fonction, l'élection a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un membre du plenum en fait la demande. Les votations se font généralement à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un tiers des délégués le demande.

5. Resolutionen / Résolutions

Resolutionen müssen spätestens am Mittag zwei Tage vor dem Parteitag auf dem Parteisekretariat eingereicht werden. Resolutionen zu Ereignissen der letzten zwei Tage vor dem Parteitag sind eine Stunde vor Parteitagsbeginn einem/einer der gewählten ParteisekretärInnen zu übergeben.

Les résolutions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard à 12h00 deux jours avant le congrès. Les résolutions portant sur des événements ayant lieu les deux jours avant le congrès sont à transmettre à un(e) secrétaire du parti une heure avant le début du congrès.

AFFAIRES DU CONGRÈS

Point 5

Numérisation : résolution

La numérisation est un phénomène auquel nous sommes constamment confrontés, partout et de plus en plus. Au travail, à l'école, durant nos loisirs ou dans la vie de tous les jours, personne n'y échappe. Cela comporte des avantages : les e-mails ont remplacé les lettres, plus besoin de faire la queue au guichet pour acheter son billet de train et Google Maps nous indique le restaurant le plus proche. Mais le meilleur des mondes a aussi ses revers : des emplois, voire des professions entières, disparaissent ; les personnes sans compétences techniques restent sur le carreau ou se retrouvent isolées. **Du point de vue de la gauche, cette situation est préoccupante, car elle pourrait mettre en péril d'importants acquis sociaux.** Il faut donc que l'Etat suive de près la numérisation et intervienne par des mesures correctives si nécessaire. Malheureusement, force est de constater que nous sommes encore loin du compte et que dans ce domaine, c'est plutôt la mentalité du laisser-faire qui domine.

Pour le PS du canton de Berne, il est clair que la volonté politique doit jouer un rôle actif dans la numérisation. Le comité directeur du PS du canton de Berne a défini un principe directeur dans ce domaine : **le PS du canton de Berne demande au canton de Berne qu'il garantisse à tous les citoyens une place dans le cadre de la numérisation croissante de la société : en d'autres mots,** que personne ne soit exclu. Cela peut concerner tant le travail et la formation que la vie quotidienne. Si les billets des CFF ne peuvent plus être achetés que par Internet, alors tous ceux qui n'y ont pas accès ou ne le maîtrisent pas ne pourront plus prendre le train. Ou si un jour, il n'était plus possible de voter autrement qu'en ligne, nombreuses seraient les personnes qui ne pourraient plus voter alors même qu'elles ont le droit de vote. Le monde politique doit avoir des réponses à ces questions et proposer des solutions.

Idem pour la formation : dans notre ère numérique en mutation rapide, il convient d'adapter constamment la formation scolaire et les moyens d'enseignement. Dans dix ou vingt ans, les enfants auront un enseignement différent d'aujourd'hui. Il faut donc suffisamment de possibilités de formation continue pour assurer leur participation dans la société. Les gens doivent disposer des connaissances nécessaires pour démêler le vrai du faux dans l'énorme somme de données à disposition. Le monde politique doit en outre garantir la sécurité des données et réguler le pouvoir de ceux qui disposent d'une grande quantité de données.

Très concrètement, la numérisation concerne ensuite aussi le monde du travail. Les optimistes croient que le développement crée toujours de nouveaux emplois et que les places de travail qui disparaissent à cause de la numérisation peuvent être remplacés. Les pessimistes, au contraire, craignent qu'à moyen terme, une grande partie de la société n'ait plus du tout de travail. Les autorités politiques doivent donner à ces questions des réponses socialement acceptables, sous la forme d'une réduction massive du temps de travail voire d'un revenu de base inconditionnel. Dans tous les cas, il est indispensable que les salariés soient mieux protégés. Il faut lutter contre les conditions de travail précaires et le pseudo-travail indépendant. Les éventuels gains générés par la numérisation doivent profiter autant aux entreprises qu'aux employés.

Du point de vue de la gauche, le progrès numérique doit bénéficier à tous. Cela ne sera possible que si la société peut assurer à tous les citoyens un rôle à jouer. Et c'est aux politiques qu'il incombe d'y veiller sans relâche.

Proposition du comité directeur : le comité directeur propose à l'unanimité d'adopter la résolution.

Point 6

PS Migrant-e-s du canton de Berne

En 2016, après une phase de projet de quatre ans, le PS suisse a reconnu le PS Migrant-e-s comme un organe officiel, au même titre que les Femmes socialistes et le PS 60+. Le 31 janvier 2017, un PS Migrant-e-s s'est créé au niveau cantonal ; il s'agissait d'un mouvement encore non reconnu par le PS du canton de Berne. Le groupe, bien organisé, a été actif à différents niveaux tout au long de l'année écoulée. En septembre, il a par exemple mis sur pied un événement qui a remporté un joli succès, et il propose régulièrement des cours sur différents thèmes à plusieurs communautés d'immigrés.

Son objectif a toujours été d'être reconnu par le PS du canton de Berne. Cela rejoint aussi la volonté du parti cantonal: il s'agit d'une part de reconnaître au sein du PS des personnes avec un parcours migratoire et d'autre part de toucher des groupes de population qu'il serait impossible d'atteindre sans passer par le PS Migrant-e-s. Pour ces motifs, le comité directeur est donc convaincu que l'admission du PS Migrant-e-s au sein du PS du canton de Berne est un pas important et judicieux. Il propose donc au congrès de modifier les statuts pour accorder les mêmes droits au PS Migrant-e-s qu'aux Femmes socialistes et au PS 60+. Vous trouverez les détails des modifications dans le document ci-joint.

Proposition du comité directeur parti : Le comité directeur propose au congrès d'accepter les modifications des statuts et d'admettre le PS Migrant-e-s au sein du PS du canton de Berne.

Point 7

Consignes de votes pour les votations du 4 mars 2018

Contribution cantonale « Tram Berne - Ostermundigen »

Après le rejet en 2014 du projet « Tram région Berne » par les communes de Köniz et d'Ostermundigen, les deux communes de Berne et d'Ostermundigen repartent à l'assaut avec un nouveau projet de tram. Le projet adapté a été avalisé par les habitants des deux communes et en juin 2017, le Grand Conseil a promis un crédit de CHF 101'862'000, contre lequel un référendum a abouti.

Le projet « Tram Berne - Ostermundigen » prévoit de transformer la ligne de bus n° 10 en ligne de tram. Les véhicules sur cette ligne extrêmement fréquentée circulent aujourd'hui à une cadence de trois minutes aux heures de pointe ; malgré cela, la ligne est surchargée. Or cette cadence élevée provoque des problèmes d'exploitation et perturbe le réseau des transports publics entre Berne et Ostermundigen. Selon les pronostics, le volume du trafic sur la ligne 10 va continuer à augmenter ces prochaines années et, à moyen terme, cette augmentation ne pourra pas être absorbée par des bus à deux étages ou l'aménagement de la S-Bahn. Il ne reste donc que le tram comme solution.

Proposition du comité directeur : Le comité directeur propose à l'unanimité de voter oui.

Initiative « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! »

Cette initiative issue du rang des opposants au nouveau plan d'études germanophone (Lehrplan 21) demande que l'introduction des plans d'études soit obligatoirement soumise à la décision du Grand Conseil et au référendum facultatif. Aujourd'hui, l'introduction des plans d'études relève de la seule compétence du Conseil-exécutif. Ce qui est tout à fait sensé compte tenu de l'ampleur d'un plan d'études (450 pages pour le Lehrplan 21), trop importante pour pouvoir mener un véritable débat de fond parlementaire. L'initiative met également en péril les efforts d'harmonisation du système scolaire en Suisse alémanique. De plus, tous les compléments et modifications apportés à un plan d'études devraient à chaque fois repasser devant le Parlement, puis le peuple, ce qui entraînerait une grande complexité et beaucoup de lenteur.

Proposition du comité directeur : Le comité directeur propose à l'unanimité de voter non.

Initiative No Billag

L'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision », mieux connue sous le nom d'initiative No Billag demande la suppression des redevances radio et télévision prélevées jusqu'ici par la société Billag. Selon le texte de l'initiative, la Confédération n'aurait plus le droit d'exploiter ses propres stations de radio ou de télévision, ni de les subventionner. Elle n'aura plus le droit de prélever de redevances de réception non plus.

L'acceptation de l'initiative obligerait non seulement la RTS à cesser son activité, mais signerait également la fin des 35 stations de radio et de TV régionales. Tout spécialement en Suisse, où les citoyennes et les citoyens se prononcent plusieurs fois par an sur des dossiers parfois complexes et où la diversité linguistique et géographique est importante, une telle perte de canaux d'information serait désastreuse.

Proposition du comité directeur : Le comité directeur propose à l'unanimité de voter non.

Régime financier 2021

L'actuel régime financier limite la perception de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée à fin 2020. Ces deux impôts génèrent des recettes de plus de 42 milliards de francs et représentent plus de 60 % des recettes du budget de la Confédération. Sans ces impôts, l'Etat ne serait plus en mesure d'assumer les tâches actuelles. L'arrêté fédéral relatif au nouveau régime financier 2021 vise à garantir que la Confédération pourra bénéficier jusqu'en 2035 des sources de revenus que sont l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée.

Proposition du comité directeur : Le comité directeur propose à l'unanimité de voter oui.